

AFFAIRE N° 14

EMPRUNT de 7 millions de francs pour approvisionnement en matériel destiné au fonctionnement de la Régie des Eaux.

Le MAIRE. - N'ayant pu obtenir tous les renseignements concernant cette affaire, je vous demande de renvoyer l'étude de cette question à une autre séance.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Avant de lever la séance, je soumetts à vos délibérations si vous n'y voyez aucun inconvénient, deux questions non portées à l'ordre du jour.

Ce qui est accepté.

1°) ATTRIBUTION du PRIX BELLIER.

Le MAIRE donne lecture du télégramme de Monsieur le Préfet.

PREFECTURE
de
LA REUNION

REPUBLICQUE FRANCAISE

Saint-Denis, le 20 Août 1955

LE PREFET de la REUNION

à Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

N° 1360 II/2. - Au cours prochaine session Conseil Municipal vous prie ~~sta~~ statuer sur candidatures éventuelles au PRIX BELLIER. Deux extraits délibération devront m'être adressés en cas de proposition et un extrait unique si aucune candidature n'a été examinée./.

Pour Le Préfet, en congé:
Le Secrétaire Général,
Signé: R. PETIT.

./.....

Après échanges de vues le Conseil déclare qu'il n'a aucune proposition à faire à ce sujet.